

## Compte-rendu

### Procès-verbal :

Les procès-verbaux des CTSD seront prochainement mis en ligne sur la page « dialogue social » de l'INTRANET de la Cour.

### Frais de déplacements :

Il n'y a plus de remboursements des frais de déplacements depuis juin.  
L'administration indique que les frais de déplacements sont une priorité, ils sont budgétés. Il sera possible de couvrir encore ceux du mois de novembre,

### Action sociale :

L'UNSA SJ regrette ne pas avoir eu de documents concernant l'action sociale et les médecins de prévention.

Le DRHAS précise que les membres du CRAS (mais pas ceux du CTSD !!!) ont reçu un rapport sur l'activité 2014.

Concernant l'effectif des assistants sociaux (AS) :

- 2 sont conventionnées et ne sont pas sollicitées pour assurer les remplacements,
- 2 sont en CMO qui se prolongent.

Les remplacements sont assurés par le reste de l'équipe, ce qui est très compliqué.

Un recrutement est en cours pour un contractuel avec prise de poste au 1<sup>er</sup> décembre au plus tard.

Le DRHAS reconnaît que certains secteurs sont non couverts mais que les urgences sont toujours traitées.

L'UNSA SJ insiste sur le fait que l'Assistante Sociale se sent "toute seule" et qu'elle est proche des RPS comme souligné dans notre déclaration liminaire.

### Médecine de prévention :

L'équipe administrative est très petite.

C'est souvent le docteur REYNAUD qui est sollicité pour les cas urgents.

Celui-ci explique qu'il y a une pénurie générale de médecins du travail. De plus, le recrutement d'un médecin de prévention justice est difficile car dans notre Ministère, c'est beaucoup moins avantageux que dans d'autres.

Le fonctionnement actuel est "handicapé" par l'absence du Dr SUREL car elle a en charge un secteur conséquent, elle devrait reprendre début décembre.

Un protocole en cas d'urgence a été établi au niveau régional. Selon celui-ci, ce sont les agents qui doivent se déplacer (comme ceux d'Arles, Avignon ...) et ils sont reçus au TGI MARSEILLE ou aux Baumettes.

En ce qui concerne l'atmosphère au sein de services, elle est catastrophique au niveau pénitentiaire. Le climat est délétère chez les surveillants où l'on se retrouve avec beaucoup de maladies, d'agressions ... Phénomène encore plus exacerbé à Marseille au vu de la taille de l'établissement.

Au niveau des Services judiciaires, il a pu constater une souffrance extrême des agents avec une recrudescence de pathologies graves qui existaient déjà auparavant mais qui ressortaient moins. En effet, avant, ces personnels pouvaient intégrer une équipe avec toutes les contraintes que cela impose (aménagements du poste de travail par exemple) sans difficulté mais cela devient de plus en plus difficile.

Et surtout, cela touche également maintenant des chefs de service : magistrats, directeurs de prison...

### **Effectifs :**

L'administration nous annonce que la localisation des emplois s'est améliorée, nous avons sur le ressort un solde positif de 16 emplois.

Au niveau de la vacance d'emploi, la situation est meilleure : le taux de vacance est passé de 6,22 % à 5,25 %.

La charge de travail inférieure à la moyenne nationale.

Le taux absentéisme de 2014 est inférieur au niveau national.

Le taux de temps partiel lui est supérieur.

### **Risques psycho-sociaux -RPS-**

Suite à la note de M. BEYNEL de septembre 2015 sur les RPS, un rapport des Chefs de Cour a été fait en octobre 2015. Les organisations syndicales seront destinataires d'une copie de ce rapport.

### **Restauration :**

A ce niveau, le DRHAS précise qu'un gros travail a été fait avec le déménagement du SAR.

La recherche d'un lieu à proximité a donné lieu à une convention avec un restaurant à une grille tarifaire proche de celle de la Cour.

Concernant Cannes et Draguignan, il y a le lycée à proximité.

Sur les tarifs, il n'y a aucune opacité car les grilles sont communiquées aux personnels concernés.

Sur Marseille, une délégation de service public est en cours.

Sur ce point, l'administration précise que depuis la 1ère quinzaine de septembre il n'y a toujours pas de nouvelles du secrétariat général. En attendant, l'existant continue de s'appliquer.

### **Bilan 2015 et plan de formation 2016 :**

L'UNSA SJ dénonce le manque de salle de formation à Toulon et préconise une mutualisation de moyens avec les autres ministères de l'Etat.

Le plan de formation 2016 se base sur la Circulaire d'août 2015 qui fixe les orientations à prendre et dont l'objectif est la prise en compte des changements statutaires qui sont en train de s'opérer.

La formation n'est plus présentée comme un catalogue mais comme un outil.

Le cursus de formation se fait désormais par catégorie ce qui implique un coût plus élevé.

Concernant les RPS, l'accent doit être mis sur la formation des cadres.

Pour les DG : management, communication interne, RPS

Pour les B : fondamentaux du management, animer une équipe, ...



L'UNSA SJ constate le manque de formations aux premiers secours et rappelle l'obligation de former 10% du personnel et de renouveler régulièrement ces formations.

L'administration constate que plusieurs concours sont organisés en mars 2016. Ce qui va être compliqué au niveau de la formation.

**Espace syndical dédié sur le site intranet de la Cour d'appel dans une page « dialogue social » :**

L'administration indique, pour que les Organisations Syndicales -OS- puisse poster de l'information sur l'intranet de la Cour, il faut un certain nombre de pré-requis comme une BAL structurelle affectée à l'OS concernée, un représentant régional désigné par organisation, un protocole à signer...

L'UNSA SJ précise que tout a déjà été fait depuis 2012 et remet à l'administration une copie d'un des documents en sa possession !!! Il ne manque que le "mode d'emploi" de création de ces pages.

L'administration annonce qu'un point sera refait lors de la prochaine CPE.

Le SAR doit se renseigner pour une formation MODALIN auprès de l'ENG.

**Amendement DÉTRAIGNE :**

L'UNSA SJ interpelle la Première Présidente au sujet de l'amendement approuvé par le sénat contre la volonté de la ministre et lui demande son opinion.

La Ppde explique qu'elle se doit d'appliquer les textes sans faire part de ses opinions personnelles. Le PG précise cependant qu'à la conférence des PG, ils se sont rapprochés du rapporteur pour lui rappeler qu'il y a une hiérarchie à respecter. Si une décision de cet ordre doit être prise, c'est au niveau des Chefs de cour et non des présidents des TGI.

La Ppde ajoute que la disposition ne correspond pas à la logique d'ensemble et pense qu'il ne sera jamais voté à l'Assemblée Nationale.

**Pénurie de personnel :**

L'UNSA SJ interpelle l'administration sur la situation de Digne.

L'administration reconnaît que sur une trentaine de fonctionnaires, il y a beaucoup de maladies longues durées. Il y a un placé mais ce n'est pas suffisant.

La Ppde évoque la possibilité d'avoir recours aux personnels non titulaires pour faire face à la pénurie. Il y a une marge de 8 vacataires supplémentaires pour la fin de l'année.

Le nombre de placés dont on dispose est très réduit.

**Suivi des décisions du CTSD :**

L'UNSA SJ propose qu'un suivi des points abordés soit fait, sous forme de tableau par exemple, afin de gagner en efficacité. Ce à quoi la Première Présidente adhère.

***Le prochain CTSD est prévu pour le vendredi 1er avril 2016 à 14h.***

**Les membres représentants de l'UNSA SJ  
Patricia CHERON, Anaïs DOMINGUEZ, Valérie ROCCELLI et Eric LE MEUT**



UNSA Services Judiciaires - Ministère de la Justice - 13, place Vendôme - 75042 PARIS CEDEX 01  
Membre de l'EUR

Téléphone : 01 44 77 75 42/49 - Télécopie : 01 44 77 75 52

Courriel : [synd-unsaj@justice.fr](mailto:synd-unsaj@justice.fr)

Site internet : <http://unsaj.fr/>